



LE BULLETIN

DU

SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE RUCHER ECOLE DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS

n°2 - été 2023

Publication des actualités syndicales et apicoles à destination des adhérents du Syndicat Apicole de Gironde

Le mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents,

Avant toute chose, l'équipe du CA vous adresse un énorme merci pour l'accueil que vous avez réservé à la première édition du Bulletin du SAG et pour les nombreux messages d'encouragement que vous nous avez envoyés. Votre bonne participation au sondage concernant les achats groupés montre de votre part une forte attente vis-à-vis du SAG, et nous allons tout faire pour nous montrer à la hauteur.

Le printemps a été clément en Gironde avec des températures douces et une bonne alternance de sec et de pluie. Les abeilles ont pu travailler et les récoltes ont été au rendez-vous avec notamment une très belle floraison de l'acacia.

Voyons ce que la deuxième partie de saison nous réserve. Prenez soin de vos colonies et bonne lecture !

Pierre VERGER

Sommaire

- Informations Syndicales
- En lien avec le GDSA
- Nos projets de botanique
- Histoire d'essaims
- Les archives du SAG
- Calendrier des événements
- Les activités du Rucher école
- La flore de Gironde
- À vous la parole !

Nous contacter

Site web : www.sag33.com
Instagram : @rucher_ecole
Adresse : 132, chemin des sources
33610 CESTAS

Conseil d'Administration

Bureau du Syndicat Apicole de la Gironde

Président : Pierre VERGER

Vice-président : Baptiste COUTANCEAU

Vice-président : Serge BONIFACE

Secrétaire : Valérie DUPONT

Secrétaire adjointe : Anna VINCENT

Trésorière : Dominique BONIFACE

Trésorière adjointe : Michelle SAUNIER

Archiviste : Pierre VERGER

Administrateurs : Catherine BARREAUD, Emile ESPUNA, Patrick HERRAN, Laurent LADOUSETTE, Jean-Michel LAROCHE, Alexandra RINAUDO, Alain TREGAN, Jean-Yves TROUILHE.

Membres cooptés : Jérôme CAMELEYRE, Yves GUILLEMAUT

Bureau du Rucher école des Sources

Président : Baptiste COUTANCEAU

Vice-présidente : Valérie DUPONT

Secrétaire : Anna VINCENT

Secrétaire adjointe : Lucy COX

Trésorière : Michelle SAUNIER

Trésorière adjointe : Dominique BONIFACE

Informations Syndicales

Vigilance : étiquetage des miels

De nombreuses publications traitent de l'étiquetage des miels. Cependant quelques rappels ou éclairages sur la protection du consommateur peuvent être utiles.

Les Règlements Communautaires qui couvrent l'étiquetage des miels et de la Gelée Royale sont notamment : les Régl. N°1333/2008 sur les additifs alimentaires et Règl. N°1169/2011. Ils sont accompagnés par les décrets Français n°2003-587 du 30 juin 2003 et décret n°2022-482 du 4 avril 2022.

Ces textes ont pour objet de garantir aux consommateurs le droit d'être informé correctement en établissant les principes généraux, les exigences et les responsabilités en matière d'étiquetage des produits alimentaires qu'ils consomment, dont le miel.

La responsabilité de faire figurer les informations requises, et de s'assurer de leur exactitude, incombe au fabricant (apiculteur) qui commercialise les denrées en son nom. S'il est établi hors de l'UE, la responsabilité incombe alors à l'importateur

Il faut rappeler que la définition du miel exclut que soit ajouté ou retiré du pollen (voir décret N° 2015-902 du 22 juillet 2022). Celui-ci, en tant que constituant naturel propre au miel, n'est pas considéré comme ingrédient (Décret N°2003-587 du 30 juin 2003).

Par ailleurs personne n'ignore que les pollens restent des vecteurs allergènes, saisonniers, qui pourraient inquiéter certains consommateurs.

Le souci de protéger le consommateur des produits allergènes a conduit le législateur français à demander à ce que figure sur l'étiquetage des vins un « QR code » pour permettre aux consommateurs de lire les résultats d'analyses (officielles) relatifs à la définition du vin et à sa teneur en produits allergènes.

Cette obligation sur l'étiquetage des vins pourrait fort bien devenir obligatoire sur les miels.



Parmi les mentions obligatoires de l'étiquetage des miels, il y a la DDM : Date de Durabilité Minimale (ex DLUO) qu'il ne faut pas confondre avec la DLC : Date Limite de Consommation.

Cette dernière indique un risque, elle n'est pas obligatoire pour les miels. La DDM est fixée sous la responsabilité des professionnels lors de tests de vieillissement sur chaque produit, elle concerne uniquement la valeur maximale organoleptique.

Alors, soyons critiques et vigilants :

- les analyses officielles coutent cher, et les résultats seront largement divulgués. Elles seront à la charge et au détriment du producteur.

Informations Syndicales

- la lecture d'un QR code nécessite un Smart Phone que tous les consommateurs n'ont pas.
- le stockage des informations électroniques de ce type et leur consultation générera une consommation d'énergie (ordinateurs - serveurs) importante et donc anti écologique pour un intérêt limité

Amis apiculteurs, si vous souhaitez conserver le caractère naturel et vertueux de vos miels demandez aux pouvoirs publics de ne pas saturer votre production en informations qui déclenchent des suspicions inutiles sur des risques non avérés et pour lesquels n'ont pas été démontrés de vrais impacts sur les consommateurs.

Alain MUR.

La Fédération des Apiculteurs de la Région Nouvelle-Aquitaine ... doit vous donner la force d'y croire.

Depuis bien longtemps, les organisations syndicales apicoles de ce coin de France qui est le nôtre, ont toujours souhaité se regrouper. En 1963, la Fédération des Apiculteurs du Sud-Ouest (FASO) voit le jour et se transforme en 2002 en Fédération des Apiculteurs de la Région Aquitaine (FARA) à vocation exclusivement assurancielle. Une formidable aventure humaine qui perdure de manière extrêmement efficace et conviviale.

Faisant suite à cette collaboration, 2023 voit la création de la Fédération des Apiculteurs de la Région Nouvelle-Aquitaine (FARNA), ou plutôt le réveil, car endormie depuis quelques années. Un

réveil officiel dont les statuts ont été déposés en Préfecture de Gironde et dont la parution au Journal Officiel date du 2 mai 2023. Elle a pour vocation de réunir tous les syndicats ou groupements d'apiculteurs de la Région et de défendre notre passion : l'apiculture.

Sur son territoire ou son département, chacun œuvre pour défendre les intérêts de l'apiculture, comme l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) et le Syndicat National d'Apiculture (SNA) le font au niveau national. Cependant, personne dans la dimension régionale, alors que cette collectivité prend de plus de plus d'importance.

Nos structures possèdent toutes des expériences, des compétences, des moyens, des ambitions, des réseaux et une audience. Tout en restant autonomes dans nos diversités et dans nos fonctionnements, il devient nécessaire de mutualiser ces valeurs, au moment où nous pouvons avoir une certaine inquiétude pour la future pratique apicole. La FARNA deviendra une autorité bien plus grande à disposition de tous. Elle aura toute légitimité pour développer des liens avec les identités régionales : institutions administratives, représentations agricoles, sylvicoles, environnementales, économiques et civiles. Nos structures départementales auront donc un porte-voix et des leviers amplifiés par notre regroupement.

Cette fédération, dans son profil, est une véritable force. Des structures syndicales affiliées indifféremment à l'UNAF ou au SNA, mais rassemblées vers une même vision. Des adhérents aux savoirs apicoles complémentaires incluant des statuts d'apiculteurs amateurs, pluriactifs ou professionnels.

Informations Syndicales

Des compétences professionnelles représentant la totalité des savoir-faire de la société civile, et une grande puissance : le nombre de ses adhérents.

Quelques orientations politiques : convaincre, convertir si besoin, les citoyens de l'importance de l'apiculture dans le maintien de notre biodiversité et ainsi les ramener dans notre sillage. Former notre jeune génération sur le rôle essentiel des pollinisateurs...

Quelques projets immédiats déjà en cours : prendre le dossier IGP Miel des Landes, si ce n'est pas trop tard. Combattre les étiquetages hors la loi en collaboration avec la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes. Intervenir auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour intégrer l'activité des apiculteurs dans la refonte en cours du règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies. Un simple syndicat départemental aurait eu une voix faible pour jouer un rôle auprès d'une Direction Régionale, et encore moins dans l'élaboration d'un règlement interdépartemental.

Un énorme travail pour tous.

Mais comme toutes les ambitions, elles resteront un rêve ou un débat de comptoir si l'on ne trouve pas les énergies humaines qui les portent et bien plus, si l'ensemble des adhérents n'apporte pas son soutien.

Jean Pierre LESPIAUCQ.
Président 2023 de la FARNA

Le SAG en chiffres

Voici la situation des adhésions au 03.07.2023

- 236 apiculteurs de loisir, pluriactifs et professionnels adhérents au Syndicat
- 23 élèves inscrits au rucher école pour la session 2023
- Soit un total de 259 adhérents représentant 4946 ruches.
- 55 demandes d'inscription en liste d'attente pour la session de formation 2024

Dominique BONIFACE et Anna VINCENT.

Le Rucher école à jour sur son étiquetage du miel

Comme vous le savez, le Rucher école produit du miel. Ce miel en partie distribué aux partenaires et également vendu lors de certaines occasions est le produit des abeilles bien sûr, aidées des bénévoles du Rucher école et des élèves de la promotion de l'année.

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation sur l'étiquetage, le CA a décidé de lancer un travail de refonte de ses étiquettes notamment en intégrant le logo Triman.

Après vote du CA, nous sommes heureux de vous présenter nos nouvelles étiquettes qui mettent à l'honneur les bénévoles et les élèves du Rucher école :



En lien avec le GDSA

Quelques conseils pour gérer le parasitisme par les varroas après la dernière miellée

Bientôt fin juillet ! Pour certains, les miellées se terminent, pour d'autres, il y aura quelques miellées tardives en septembre, miellée de callune notamment si le printemps et l'été n'ont pas été trop secs.

Pour tous, il est temps (encore ! me direz-vous) de penser au varroa et à la varroose, maladie provoquée par Varroa destructor et le cortège de virus qui l'accompagne, et aboutissant la plupart du temps, à plus ou moins brève échéance, à la mort de la colonie.

Bien sûr, vous entendrez certaines personnes préconiser de ne pas traiter ou de traiter tardivement. Les personnes qui ne traitent pas ont souvent sélectionné, dans un environnement auquel les colonies se sont adaptées, des lignées d'abeilles tolérantes ou résistantes au parasite. Mais pour la majorité des apiculteurs qui veulent conserver des colonies et les exploiter, il est préférable de traiter.

Où trouver des traitements contre le varroa ?

Les seuls médicaments autorisés sont ceux ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.). Trois ayants droits peuvent vous fournir des traitements médicamenteux : le pharmacien sans aucune contrainte ni conseil adapté, un vétérinaire qui surveille vos colonies (une visite annuelle de quelques colonies est obligatoire) et le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) du département (une visite quinquennale de l'apiculteur par un Technicien Sanitaire Apicole (TSA) pour vérifier le respect de la réglementation concernant l'utilisation des médicaments est obligatoire). Une ordonnance n'est pas nécessaire pour obtenir ces médicaments.

Il est recommandé de mettre en place les traitements contre le varroa le plus tôt possible après la dernière miellée et le retrait des hausses, dès la mi-août chez nous en Gironde.

Protection de l'apiculteur

Sur les notices, les laboratoires recommandent certaines protections pour l'applicateur du médicament : gants, lunettes, masques selon les médicaments. Suivez ces conseils, certaines molécules pouvant diffuser à travers la peau ou être toxiques ou dangereuses pour l'organisme humain.



Quels traitements choisir ?

Tous les traitements sont utilisables et vous choisirez selon votre sensibilité, des traitements utilisables en apiculture conventionnelle ou biologique. Ces traitements sont toujours mis en place après avoir retiré les hausses. Il est très important de bien respecter la durée de traitement indiquée par le vétérinaire-conseil du GDSA ou à défaut, sur la notice du médicament. Les indications du vétérinaire sont basées sur des tests effectués régulièrement au niveau national et permettant une efficacité optimale du médicament. Sur la notice, les durées de traitement indiquées ont été établies lors de la réalisation du dossier d'Autorisation de Mise sur le Marché du médicament (A.M.M) pour sa commercialisation et ne sont pas réactualisées. Donc fiez-vous au vétérinaire.

En lien avec le GDSA

Ne mélangez pas les médicaments au niveau d'un rucher et traitez toutes les colonies en même temps, pour des questions de différence d'efficacité ; et surtout ne mettez jamais deux médicaments différents en place dans une même ruche. Respectez les doses prescrites pour une action optimale du médicament, et ne coupez pas les lanières pour les médicaments sous cette forme.



Les traitements à base de lanières sont mis en place pour 8 à 10 semaines dans le nid à couvain mais il est préférable, à mi-traitement, de vérifier que la grappe d'abeilles et le couvain ne se sont pas déplacés et si c'est nécessaire, de repositionner les lanières au niveau du nid et dans la grappe d'abeilles.

Les médicaments à base d'acide formique sont un peu délicats à utiliser en cas de forte chaleur, ce qui est fréquent en Gironde en août ou en septembre, donc il faut les employer avec prudence et en connaissant leurs effets secondaires (pertes de reines notamment) si vous les choisissez.

A la fin du traitement, on retire de la ruche les résidus de traitement : lanières, plaquettes... pour éviter de distiller tout l'hiver dans la ruche de très faibles quantités de substance active à l'origine de l'apparition de résistances du parasite au médicament.

Alterner les traitements, une nécessité.

A cause de ces fameuses résistances, les apiculteurs doivent alterner les médicaments. Utiliser toujours le même médicament avec la même substance active conduit à sélectionner les varroas résistants à cette substance active et à diminuer, au fil du temps, l'efficacité du traitement. Donc de temps en temps, on change de médicament. Par exemple si vous utilisez régulièrement un médicament contenant de l'amitraz, une fois tous les 3 ou 4 ans, le traitement à base d'amitraz doit être remplacé par un autre traitement avec une substance active différente, afin d'éliminer ces fameux varroas résistants.

Efficacité des médicaments et surveillance de l'infestation

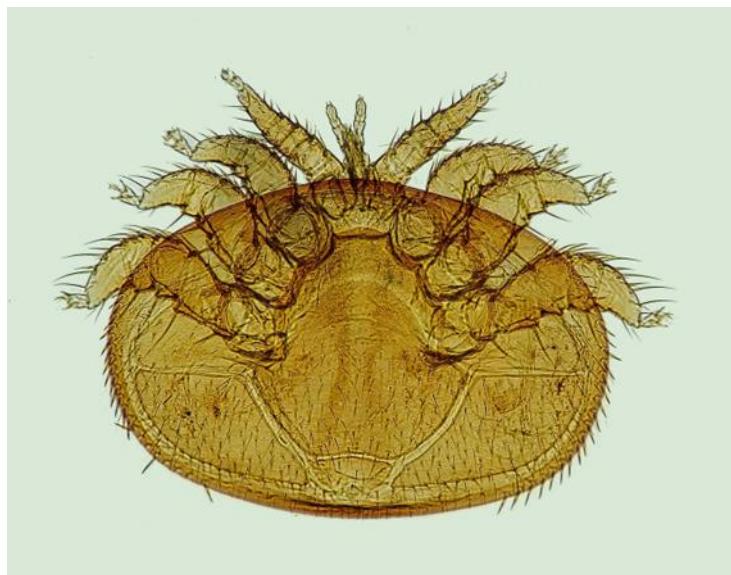
Aujourd'hui, un apiculteur doit maîtriser les suivis d'infestation par le varroa : surveillance des chutes naturelles de varroas sur langes graissés, comptages de varroas phorétiques sur un échantillon d'abeilles adultes. Ce sont des techniques simples permettant de surveiller le niveau d'infestation par les varroas dans les colonies et d'agir au bon moment. Ceux qui ont du temps peuvent réaliser plusieurs suivis dans l'année ; mais si vous disposez de peu de temps, il est quand même indispensable de vérifier, une dizaine de jours après la fin du traitement mis en place après la dernière miellée, l'efficacité de ce traitement. En cas d'efficacité insuffisante, un traitement hivernal, hors couvain ou avec une surface de couvain minimale, avec un produit à base d'acide oxalique, est conseillé.

Je recommande aussi de surveiller plus attentivement le niveau d'infestation par les varroas si vous avez utilisé un traitement de courte durée (exemple des traitements sur une journée ou sur une semaine) ; en cas d'infestation encore

En lien avec le GDSA

trop importante, il faudra répéter le traitement si cela est faisable ou changer de médicament. Et enfin au printemps, en février-mars, il est intéressant de surveiller le niveau d'infestation au démarrage des colonies. En cas de parasitisme trop élevé, il est toujours temps de réagir et de mettre en place un traitement printanier.

N'oubliez jamais que vos colonies même bien soignées et traitées ne sont pas à l'abri des réinfestations de voisinage (apiculteurs ne traitant pas du tout ou ne traitant pas en même temps que vous). Ces réinfestations qui ont lieu par dérive ou par pillage des abeilles dans des colonies voisines peuvent être considérables et annuler complètement les effets d'un traitement correct.



Les médicaments seront toujours plus efficaces si l'infestation par les varroas n'est pas trop importante. Il est donc préférable d'agir avant que les niveaux d'infestation ne soient trop élevés. De même, si vous choisissez de faire une miellée tardive avec quelques colonies, essayez de réduire le niveau d'infestation avant de mettre les colonies à butiner sur cette miellée. Le traitement de fin d'été sera mis ensuite en place, plus tardivement mais sur des colonies moins infestées.

L'association des varroas et de certains virus constitue une cause importante de déclin des colonies d'abeilles. En se rajoutant à d'autres facteurs (environnement pauvre en espèces végétales diversifiées, utilisation de traitements phytopharmaceutiques sur les cultures, modifications climatiques, manipulations apicoles diverses souvent stressantes pour les colonies, ...), les colonies d'abeilles s'effondrent parfois alors que les apiculteurs ont correctement géré leurs colonies. Nous ne maîtrisons pas tout mais en maintenant une certaine vigilance, nous pouvons diminuer la pression des varroas dans les colonies et limiter les pertes.

Pour en savoir plus sur le varroa, la varroose et les traitements contre le varroa, je vous invite à consulter sur le site fnosad.com, le guide FNOSAD « Varroa et varroose » :

<https://www.fnosad.com/fiches-pratiques-a-telecharger>

Vous trouverez également dans ce guide, pour les suivis d'infestation, les niveaux d'infestation par les varroas qui nécessitent une intervention de l'apiculteur.

Bonne fin de saison apicole !

Valérie BRETON.
Vétérinaire conseil du GDSA 33



Nos projets de botanique

Cultivons notre jardin...

L'arène mellifère

Après notre haie mellifère, qui embellit de jour en jour, nous poursuivons les projets de plantation afin d'enrichir et de diversifier les ressources de nos colonies. Entre les deux ruchers proches du chalet à Cestas, nous allons créer un espace coloré et mellifère, où il sera agréable de faire une pause sur les bancs qui vont être installés à l'automne par le service environnement de la Mairie de Cestas.

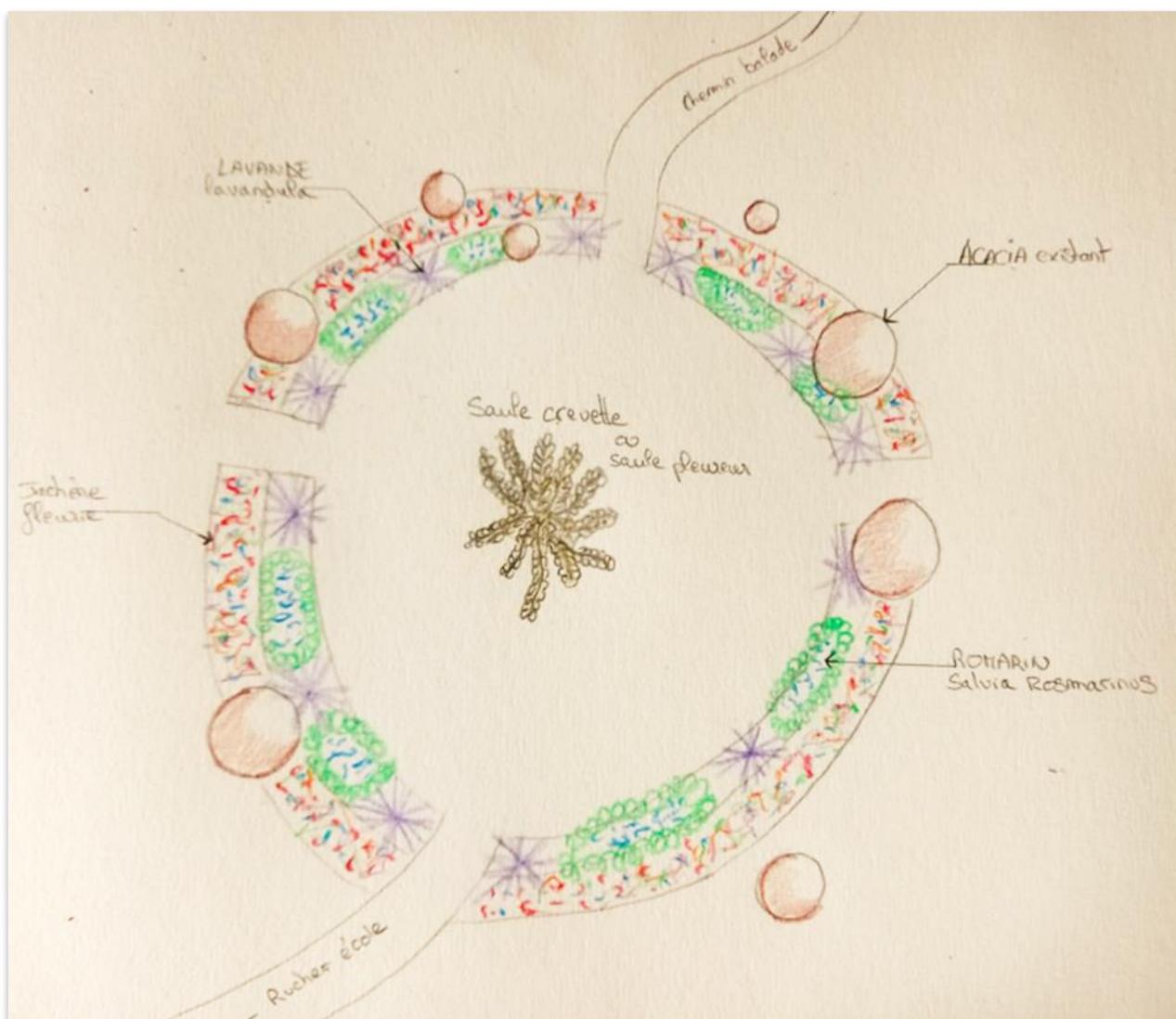
Au milieu des acacias, un terrain riche, légèrement humide, et une trouée de lumière qui baigne une

zone circulaire, un peu en creux, nous ont inspirés pour ce projet.

Thomas, ancien élève du Rucher Ecole, paysagiste de formation, a réfléchi avec nous à la manière d'occuper cet espace, sans que son entretien ne devienne une charge trop lourde.

La topographie du lieu lui a donné l'envie de le travailler comme une arène, dont les plus hauts gradins seront occupés par les acacias déjà en place, puis plus bas, par une jachère fleurie, encore plus bas par quelques pieds de lavande et de romarin, enfin au centre, un saule crevette.

Nous partageons avec vous sa proposition et nous nous lancerons bientôt dans sa réalisation.



Nos projets de botanique

La placette

Un peu plus loin, toujours dans l'aire de butinage de nos protégées, quelque chose se trame...

Un projet de replantation de chênes, dont Monsieur Ducout, Maire de Cestas, nous a fait part lors d'une rencontre, car la « placette » est incluse dans le périmètre qui nous intéresse.

La parcelle des Fontanelles a fait l'objet d'un déboisement quasi-total. L'objectif de ce projet est de la reboiser en feuillus, chênes majoritairement.

Fruit d'une collaboration entre l'INRAE, l'ONF, les écoles et le Service Environnement de la mairie de Cestas, le projet a débuté en 2021 par la récolte de glands dans différents pays européens, en lien avec les chercheurs forestiers de ces pays, afin d'obtenir des glands de différentes espèces méditerranéennes. Les élèves des classes de CM1/CM2 de Cestas, ont eux aussi contribué à la récolte de glands d'espèces autochtones.

Des mini-serres ont ensuite été installées dans les classes afin que les élèves puissent observer l'évolution des semis. Lorsque le temps de la plantation sera venu, à l'automne prochain, les CM1/CM2, devenus collégiens, pourront y participer.

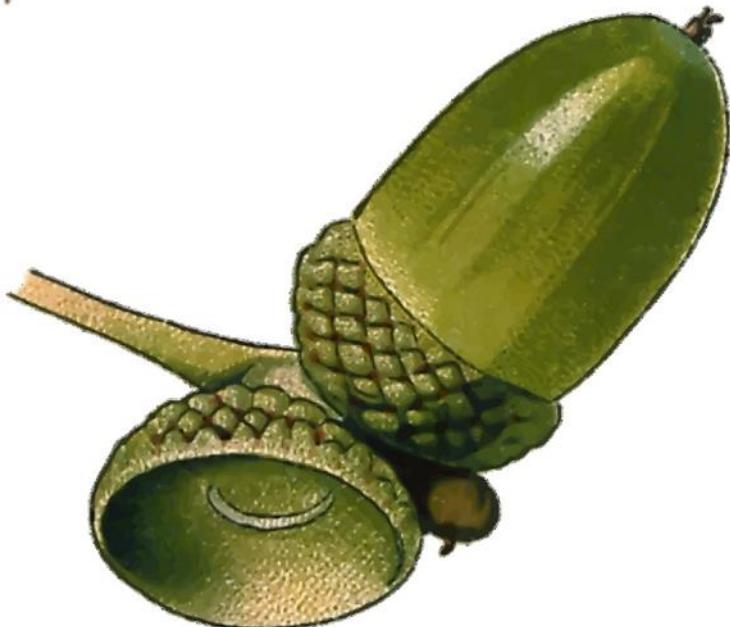
Nous avons manifesté beaucoup d'intérêt pour ce projet et allons participer aux prochaines rencontres en amont de la plantation, afin de faire le lien avec notre futur Chemin des Abeilles.

Nous espérons que ces chênes, un jour même lointain, seront une ressource de choix pour les abeilles de notre rucher.

L'article d'Yves Darricau, paru en janvier 2023 dans le n°1108 de l'Abeille de France fait l'éloge de notre ami Quercus, qui termine par cet épilogue : « Les chênes ne font pas partie des listes des mellifères, comme le sont les tilleuls ou les châtaigniers, certes, mais ça pourrait changer avec le réchauffement climatique susceptible de voir arriver chez nous des miels de sève de chêne. En attendant, on se contentera de dire qu'ils offrent abri, pollen et miellat et qu'ils supportent volontiers le lierre qui fait les abeilles grasses. Et sans rien attendre en retour : forts et magnanimes ! »

Souhaitons que nos enfants et petits-enfants puissent le constater.

Valérie DUPONT.



Histoire d'essaims n°1

Il était une fois...il y a très longtemps...c'était dans les années 1975. L'apiculture de ces temps-là n'était pas celle d'aujourd'hui, mais j'aurai l'occasion d'y revenir dans un autre numéro.

J'avais discuté avec un voisin qui possédait quelques ruches et avais décidé d'en acheter quelques-unes à un autre apiculteur amateur qui arrêtait son exploitation, puis, sans formation apicole aucune, j'ai décidé d'étoffer mon cheptel en cherchant à récupérer des essaims ça et là.

Un de mes beaux-frères m'informe de la présence d'un essaim dans la cheminée de son voisin, depuis déjà plusieurs semaines ; je décide donc d'aller le récupérer.

S'agissant d'une ferme bressane, le toit est très pentu comme en témoigne la photo, aussi je me fais prêter une échelle de toit, je prends une ruche, j'embauche un de mes frères et nous voilà partis, la fleur au fusil !

Je vous rappelle que je suis tout neuf en apiculture, sans formation et sans aucune expérience.

Notre équipement se résume à : un jean même pas mis dans les chaussettes, un chapeau équipé d'un grillage à mailles fines, terminé par un tissu flottant, de fabrication maison ; pour les mains, nous enfilerons des gants de gardien de but ficelés au poignets (j'étais goal d'une équipe de football régional en ce temps-là) et nous montons, mon frère et moi, en haut de la toiture avec notre ruche et une casserole pour la récupération des Apis.

Sans enfumoir bien sûr, je plonge la casserole dans la cheminée et je racle un paquet d'abeilles que je verse dans la ruche.

Le résultat ne se fait pas faire attendre : un escadron de gardiennes mal intentionnées a commencé de nous attaquer de toute part, en particulier, aux poignets, trop sommairement protégés et surtout, elles ont commencé à remonter dans les jambes de pantalon en piquant



tout au long de leur parcours initiatique !

J'ai vite compris qu'il fallait redescendre au plus vite, mais une petite équipe de curieux nous observait depuis le sol. Je crie donc à mon frère : « on redescend, mais surtout, on ne lâche pas la ruche », afin d'éviter une catastrophe aux curieux du bas. La descente nous a paru une éternité mais nos amies, elles, nous aimait tellement qu'elles ne nous quittaient pas !

Une fois au sol, nous nous sommes précipités sur le litre de vinaigre dans la cuisine du propriétaire des lieux, puis, après un effeuillage précipité, avons frotté, avec cette pommade de fortune, les zones touchées : poignets, bras, chevilles, jambes et cuisses. Le litre de vinaigre y est passé tant on avait récolté de piqûres. Après comptage : trente-cinq pour mon frère et vingt-sept pour moi.

Nous nous sommes couchés le soir sans plus de soins, nos articulations avaient triplées de volume, je n'ai que peu dormi, allant m'enquérir de l'état de santé de mon frère toutes les heures ; la nuit a été longue et chaude...

Yves GUILLEMAUT.

Les archives du SAG

Juin 1873 – Premier numéro du Rucher du Sud-Ouest

La Société d'Apiculture de la Gironde (la SAG) fondée le 14 février 1873 par Edward Drory à Bordeaux, ne tarda pas dès Juin 1873 à lancer son organe de communication sous la forme d'un bulletin mensuel nommé « *Le Rucher du Sud-Ouest* ». En 1875 il prendra le nom de « *Le Rucher* », pour enfin dès 1977 pérenniser sa publication sous le nom de « *Le Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde* ». Nombreux sont les contributeurs désormais illustres de l'apiculture contemporain du XIX^e siècle à ce bulletin. Vous trouverez ci-dessous la copie des pages d'introduction du premier numéro du Rucher du Sud-Ouest paru le 25 juin 1873.

N^o 1, 2 et 3.

— PREMIÈRE ANNÉE. —

JUIN 1873.

LE RUCHER DU SUD-OUEST

A NOS LECTEURS

Bordeaux, le 25 Juin 1873.

Le 14 février dernier, jour de saint Valentin (1) quelques personnes, amies de l'Apiculture, des producteurs déjà versés depuis bien des années dans la pratique apicole, des propriétaires désireux de s'instruire et de profiter des connaissances et des travaux des hommes spéciaux, se réunissaient et fondaient, à Bordeaux, la *Société d'Apiculture de la Gironde*.

L'un de nous, M. Edward Drory, passionnément convaincu des utiles résultats que le Sud-Ouest de la France, et surtout les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne, peuvent retirer de la culture raisonnée et intelligente des Abeilles, avait à plusieurs reprises, dans divers recueils, développé ses idées et affirmé dans la création de cette association une initiative aussi généreuse que dévouée. Ses invitations pressantes, ses sollicitations ardentes ont réuni dans un faisceau sérieusement et fortement organisé, les aptitudes de chacun et les aspirations de tous.

(1) Patron des Apiculteurs.

— 2 —

Mais en même temps que la Société assurait ses bases et se fortifiait, il a paru naturel qu'un organe public dévelope pât au dehors les travaux des Apiculteurs, — que non-seulement des cours fussent offerts à tout le monde, — mais surtout qu'un journal répandit dans toute la région la connaissance des *bonnes méthodes, la réforme des usages routiniers*, expliquât enfin, pour tout dire en un seul mot, comment la science peut créer et développer la richesse par l'économie bien comprise des procédés.

Telle est l'origine de cette publication mensuelle que nous avons appelé le *Rucher du Sud-Ouest*, et que la Société d'Apiculture a bien voulu patronner, en se réservant provisoirement quelques pages pour l'impression de ceux de ses actes qu'elle jugera dignes d'intérêt pour le public.

Devons-nous dire ce que nous sommes au point de vue scientifique? — Cela est toujours bon, surtout à un début; car, à l'avance tout le monde peut connaître notre ligne de conduite et nous juger *a priori*. — Entre les deux grandes écoles, auxquelles se réfèrent aujourd'hui les Apiculteurs : *Fixistes et mobilistes*, la Rédaction du *Rucher du Sud-Ouest* se déclare appartenir à la dernière!

Est-ce à dire pour cela qu'elle élèvera des barrières pour ne recevoir de communications que des adeptes de cette méthode? — Loin de là, le journal est une tribune scientifique dans laquelle toutes les opinions peuvent être présentées et défendues avec talent et courtoisie. Nous pouvons assurer que si parfois la première qualité nous manque pour soutenir nos idées, nous n'oublierons jamais de conserver la seconde.

LA RÉDACTION.

Dès ce premier numéro, le combat des mobilistes contre les fixistes semble annoncé ! Nous sommes là aux prémices de la structuration d'une filière économique apicole.

Calendrier des événements

Les abeilles de Decathlon

Ça bourdonnait chez Decathlon le vendredi 26 mai lorsque Anna, Alexandra et Lucy ont organisé avec les équipes sur site une journée événement.



De nombreuses activités ont été proposées aux salariés du site logistique de notre partenaire : dégustation de miel, découverte d'une ruche vitrée, Quiz interactif, échange avec les bénévoles du Rucher école. Une journée très appréciée, à refaire !

Accueil des écoles

Ça bourdonnait également ce vendredi 2 juin au rucher : Jean Yves et Émile accueillaient une classe de petits dans la salle de cours, et Valérie accueillait une classe de BTS Aménagement Paysager dans le musée et sur notre haie mellifère.



Calendrier des cours du RE

Les prochains cours dispensés aux 23 élèves inscrits cette année se déroulent sur toute la saison apicole. Le calendrier 2023 est le suivant :

- 09.09.2023 : Théorie / Pratique
- 16.09.2023 : Théorie / Pratique
- 30.09.2023 : Théorie / Pratique
- 14.10.2023 : Théorie / Pratique
- 21.10.2023 : Théorie / Pratique

Vente de Miel

Les bénévoles du Rucher école organiseront une permanence pour la vente de miel au siège du Rucher de 14h à 18h les :

- Samedi 02 septembre
- Samedi 07 octobre
- Samedi 04, 11, 18 et 25 novembre
- Samedi 2, 9 et 16 décembre



Depuis près de 25 ans, le spécialiste du matériel apicole et du sirop de nourrissement dans le grand Sud-Ouest



API DISTRIBUTION est également le créateur & le fabricant du sirop de nourrissement BUTIFORCE®

API DISTRIBUTION : 4 magasins pour vous servir dans le grand Sud-Ouest

4 av. du Dr Schinazi
33300 Bordeaux
Tél. 05 56 39 75 14

148, boulevard de l'Europe
(Route de Bayonne)
64230 Lescar
Tél. 09 83 47 47 71

3, avenue de la Saadrune
Z.A. bois vert
31120 Portet-sur-Garonne
Tél. 05 61 72 85 95

Z.A.C. Le Rouge
(près d'Intermarché)
47510 Foulayronnes
Tél. 05 53 71 72 59

Retrouvez la liste de nos revendeurs de sirop et de matériel apicole sur notre site

contact@apidistribution.fr

www.apidistribution.fr

facebook/apidistribution

Les dossiers en cours

Et si nous achetions tous ensemble ?

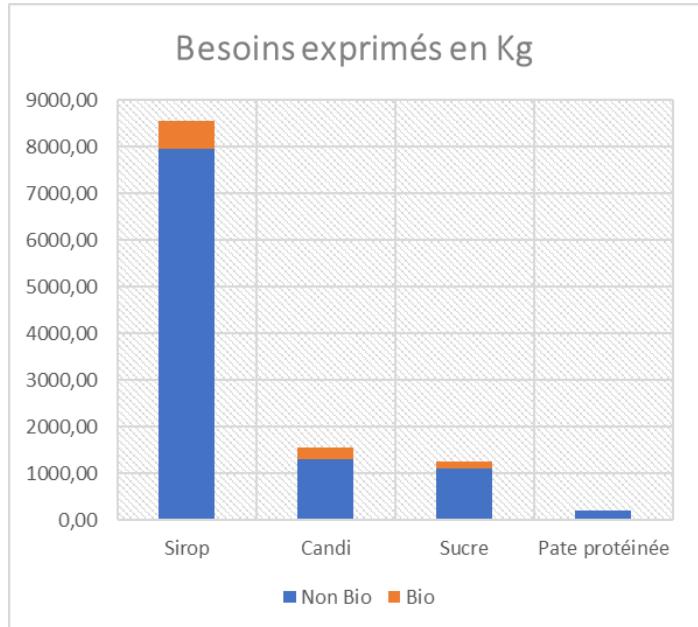
Nous tenons avant tout à vous remercier pour votre forte participation au sondage que nous vous avons adressé en ligne concernant la réflexion que nous menons sur la mise en place d'un dispositif d'achats groupés. Vous avez été près de 50 répondants à exprimer vos besoins en termes de consommables de nourrissement : Sirop, Candi, Pate protéinée, Sucre. Comme le sondage prévoyait une question ouverte, vous nous avez également fait part de vos besoins complémentaires que nous détaillerons ci-dessous.

Côté SAG, un groupe de travail a été constitué pour avancer sur l'organisation à mettre en place pour pouvoir vous proposer des offres dès cet automne, et d'être bien organisés dès le printemps prochain. En effet la mise en place de cette activité nécessite de la place de stockage, une organisation et de bras pour le faire dans de bonnes conditions.

Le graphique ci-contre recense les besoins exprimés de consommables qui sont encourageants pour une première intention sur notre capacité à négocier sur la base de volumes intéressants :

- Sirop : 8,5 T (dont 7% en Bio)
- Candi : 1,5 T (dont 15% en Bio)
- Sucre : 1,2 T (dont 12% en Bio)
- Pate protéinée : 200 kg

Concernant la question ouverte, vous avez été créatifs et nous avez exprimé de très nombreux besoins. Pour ceux qui ont demandé des traitements (Apivar, Varromed, Apitraz, Thymol) nous vous rappelons que la vente de produits vétérinaires sous AMM ne peut se faire que par des structures agréées disposant d'un vétérinaire conseil.



Ni le SAG, ni le Rucher école ne sont en mesure de distribuer ces produits. C'est pourquoi nous travaillons avec le GDSA qui est la structure officielle qui distribue ces produits. Valérie Breton est la vétérinaire conseil du GDSA. Nous avons qui plus est la chance en Gironde que le GDSA soit subventionné par le Département, grâce à qui nous avons les traitements quasiment les moins chers de France.

Pour les autres demandes exprimées, vous avez cité : de la cire gaufrée, des ruches, des cadres, des pièges à frelons, des pots en verre, des reines fécondées,... et d'autres suggestions. Encore merci pour toutes ces idées qui nous permettront de partager ensemble notre passion ou profession d'apiculteur. Nous allons étudier tout cela et voir ce qu'il est possible de faire dans le cadre de la structure SAG. Sachant tout de même que l'idée n'est pas de se substituer à nos partenaires revendeurs, mais de travailler tous ensemble en bonne intelligence, et au meilleur prix !

Pierre VERGER.

Les activités du Rucher école

Retour sur : Le printemps de l'abeille au Parc Bordelais du 13 mai 2023

Niché au cœur du Parc Bordelais, notre rucher a été sur le devant de la scène le 13 mai dernier, à l'occasion du Printemps de l'Abeille au Parc Bordelais.

De 10h00 à 17h00, près de 200 visiteurs, petits et grands se sont succédés. Emerveillés à la vue des abeilles en action dans notre ruche vitrée, ils ont aussi bénéficié des explications généreusement fournies par notre équipe de bénévoles sur la vie des abeilles et sur l'apiculture.



La dégustation de différents miels, printemps, bourdaine, acacia, forêt, fleurs sauvages a réjoui bien des papilles et la qualité de nos miels, produits par le rucher école ou par les adhérents au SAG, a été largement mise en avant.



Mme Bousquet-Pitt, Maire de Caudéran, et M. Carmona, Conseiller Départemental, nous ont également fait le plaisir de leur visite et se sont eux aussi laissés charmer par nos abeilles et leurs produits.



Cette première édition très réussie sera pérennisée, pour le bonheur des visiteurs du Parc Bordelais.

Patrick HERRAN et Valérie DUPONT.

LE BULLETIN

SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE
RUCHER ECOLE DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS

Les activités du Rucher école

Retour sur : La fête de l'Abeille et du Miel du 10 juin 2023

A entendre les visiteurs, cette édition 2023 de la fête de l'Abeille et du Miel a été un véritable succès ! Le beau temps était au rendez-vous ce 10 juin pour célébrer ensemble les 150 ans du Syndicat Apicole de la Gironde et flâner autour du Rucher école des Sources à la rencontre des nombreux stands de la fête : Un stand du SAG avec dégustation des miels de nos adhérents et démonstration de la ruche « Drory », un stand du rucher école avec plusieurs ruches vitrées et vente de Miel des ruchers des Sources et du Parc Bordelais, un stand de l'apiculteur Jérôme Cameleyre de Marcheprime, un pépiniériste, un horticulteur, le stand de matériel d'Api distribution, un stand de travaux manuels pour les plus jeunes, la visite du Musée du Rucher école, la projection de documentaires, des démonstrations d'extraction de miel, balades le long de la haie mellifère du Rucher école, un stand crêpes, un stand buvette, le stand du GDSA,... et vous avez été très nombreux au rendez-vous tout au long de la journée !



Laure CURVALE Vice-présidente du Département de la Gironde chargée de la transition écologique et du patrimoine, Conseillère départementale du canton de Pessac 1, conseillère municipale et métropolitaine de Pessac, Alain ROUSSET, Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Lors du discours d'introduction, nos élus ont confirmé leur volonté de soutenir des politiques favorables à nos pollinisateurs ainsi qu'à la préservation des ressources de biodiversité. Nous souhaitons lancer ensemble des projets pilotes qui permettront d'initier des démarches concrètes en y associant le GDSA 33 et la FARNA.



De gauche à droite : Baptiste COUTANCEAU, Président du Rucher école des Sources et du Parc Bordelais, Pierre DUCOUT, Maire de Cestas, Président de la communauté de commune Jalle-Eau Bourde, Pierre VERGER, Président du Syndicat Apicole de la Gironde, Vice-président de la Fédération des Apiculteurs de la Nouvelle Aquitaine,

Deux plaques commémoratives ont été dévoilées par M. Ducout. L'une en l'honneur des 150 ans du SAG et de son fondateur Edward Drory, l'autre en hommage à Raymond Saunier. Un vin d'honneur convivial a été servi et nous sommes ravis d'avoir pu accueillir certains de nos partenaires dont le Crédit Agricole et Decathlon. La presse était également présente représentée par le Courrier de la Gironde et Sud-Ouest et nous les remercions d'avoir relayé cet événement. Une soixantaine de convives ont partagé le repas champêtre et ont participé au tirage de la tombola dont les lots ont été généreusement offerts par notre partenaire Api Distribution que nous remercions vivement.

LE BULLETIN

SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE
RUCHER ECOLE DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS

Les activités du Rucher école



Les activités du Rucher école

Nos colonies

L'ensemble de nos colonies a pu profiter d'une exceptionnelle miellée d'acacia ce printemps. C'est une année record pour le rucher avec plusieurs centaines de kilos produits par les ruches, sur Cestas et au Parc Bordelais. Et nous n'évoquons, dans ce numéro, que la première récolte ! Dans le prochain, nous espérons pouvoir vous raconter combien la suite a été à la hauteur, avec la floraison des châtaigniers et des tilleuls.



C'est d'ailleurs pourquoi nous vous proposons de venir découvrir notre production le premier samedi de chaque mois, à partir du mois de septembre, puis tous les samedis du mois de novembre.

Nos élèves

Depuis le dernier bulletin, nos élèves ont ouvert de manière régulière les colonies du rucher à travers différents cours. Nous avons constaté une réelle progression dans leur pratique, que ce soit pour la manipulation ou pour l'analyse. Ils ont profité du nombre important d'essaimages pour aller récupérer les essaims à toute heure de la journée. Cette fabuleuse miellée d'acacia leur a permis de découvrir l'effervescence des ruches en période d'abondance de ressources. Pour un grand nombre, le temps fort a été leur première récolte et l'étape extraction.



Afin que chacun puisse extraire une hausse dans sa globalité, nous avons organisé des sous-groupes, sur deux samedis. Chacun a pu expérimenter le plaisir de désoperculer un cadre, de plonger un doigt gourmand dans le miel qui s'en écoule, puis la manipulation de l'extracteur. Les plus gourmands ont dégusté les opercules fraîchement découpés. (mettre photo de la récolte)

A l'occasion du Printemps de l'Abeille au Parc Bordelais et lors de la Fête de l'Abeille et du Miel, ils ont largement contribué à l'animation des stands. Ils ont partagé avec les visiteurs toutes les connaissances acquises sur la vie d'une colonie et se sont fait un plaisir de les aider à trouver la reine dans les ruches vitrées .

Prenez soin de vos abeilles, elles vous le rendront.

Baptiste COUTANCEAU.

La flore de Gironde

Calluna vulgaris

Voyons, je n'ai rien de vulgaire !

Je suis une plante familière certes, mais j'appartiens à la grande famille des Ericacées !

Vous pouvez m'appeler « fausse bruyère » ou « brande », pas plus.

Je suis un arbrisseau de petite taille, entre 20 cm et 1 m de hauteur, mais je peux vivre jusqu'à l'âge honorable de 40 ans.

A la fin de l'été, dans les landes et les bois clairs, je suis une des rares à apporter de la couleur et à offrir encore nectar et pollen à vos abeilles. J'aime la lumière, les sols acides, pauvres et sablonneux. Le gel ne m'effraie pas et mon feuillage persistant résiste aux rigueurs de l'hiver.

Les insectes polliniseurs me préfèrent à mes cousines, les bruyères « vraies », car la faible profondeur de la corolle de mes fleurs facilite leur accès au nectar.

Ma miellée peut permettre une récolte de miel monofloral, mais il vous faudra bien du courage, de la patience et des équipements adaptés pour procéder à l'extraction de mon miel. Je picote, tu picotes, nous picotons...

Avant que l'utilisation du houblon soit généralisée pour le brassage de la bière, j'étais présente dans le mélange de plantes qui permettait d'obtenir ce délicieux breuvage. Je peux intervenir dans la composition des teintures, on me reconnaît quelques propriétés médicinales et en d'autres temps, j'ai contribué à la confection de nombreux balais...

Valérie DUPONT.





FABRICANT
FRANÇAIS

N'oubliez pas **le sirop en vrac à des prix très compétitifs !**



Magasin de Langon (33)

+ de 1500 m²

dédiés à l'apiculture de loisir ou professionnelle

Accès facile

à 2 minutes de la sortie n°3 de l'autoroute A62

Au croisement des axes

Bordeaux / Agen / Toulouse (A62)

Bordeaux / Mont-de-Marsan / Pau (A65)

et Bordeaux / Bayonne / Espagne (A63)



LA QUALITÉ ET L'EXPERTISE THOMAS PRÈS DE CHEZ VOUS ! 📌



Un vaste espace de vente et des chaînes d'extraction visibles en saison creuse.



Un stock important toute l'année sur le consommable et sur nos équipements.

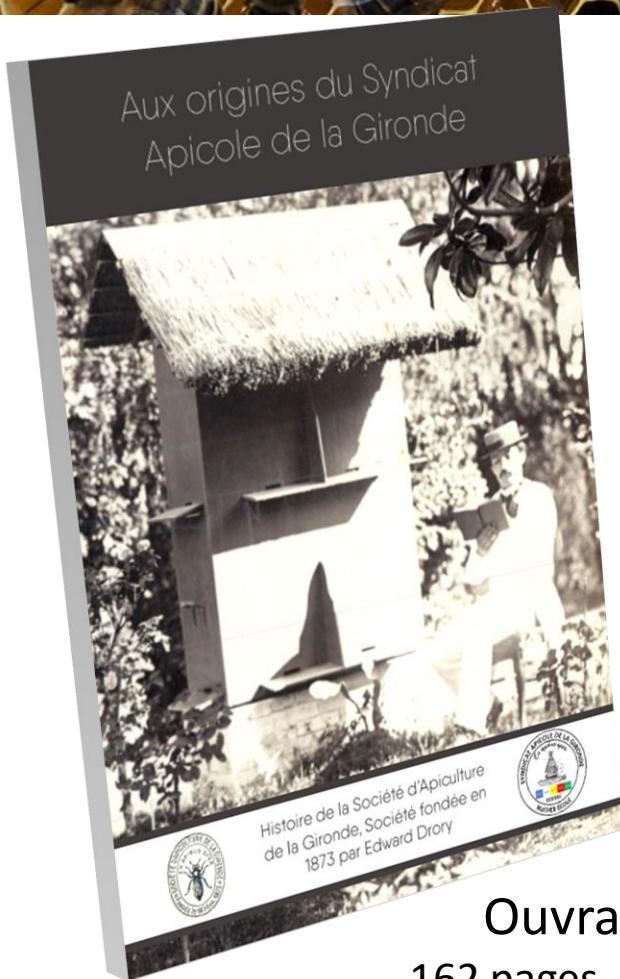


Des stages apicoles théoriques et pratiques dispensés par un apiculteur professionnel.

LE BULLETIN

SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE
RUCHER ECOLE DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS

Les 150 ans du SAG



BON DE COMMANDE

Nom :.....

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :.....

Mail :

Ouvrage à l'occasion des 150 ans du SAG
162 pages - Tirage limité numéroté à 200 exemplaires
« Aux origines du Syndicat Apicole de la Gironde »

| Quantité | Désignation | PU | Montant Total TTC |
|----------|--|-------|-------------------|
| | Exemplaire "Aux origines du Syndicat Apicole de la Gironde | 25,00 | |

Conditions de règlement : à la commande par chèque ou virement bancaire au profit du Syndicat Apicole de la Gironde

- IBAN : FR76 1090 7004 9416 1216 4819 987
 - BIC : CCBPFRPPBDX

A adresser à Madame Dominique BONIFACE – 11, chemin du Moulin de Debat 33770 SALLÈS

À vous la parole !

Courrier des adhérents

Tous les prétextes apicoles sont bons :

- Vous souhaitez décrire une observation, une pratique apicole, un comportement,
- Vous souhaitez présenter du matériel, des expérimentations
- Vous avez des questions sur vos pratiques, des questions d'ordre général sur l'apiculture,...

N'hésitez pas !

Envoyez-nous toutes vos contributions sur le formulaire : <https://sag33.com/contact/> ou par mail à contact@sag33.com

Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas publier les courriers qui ne seraient pas en lien avec l'apiculture ou qui ne rentreraient pas dans la ligne éditoriale du Bulletin.

Actualité FARA-GROUPAMA

Aucun sinistre déclaré à date pour 2023.

Petites annonces

Vous vendez, louez, donnez, échangez, ... Cette section est la vôtre.

je souhaite installer des ruches sur un de mes sites industriels (Mérignac) et aider un jeune professionnel à lancer son activité par l'occasion. Vous êtes intéressé ? Vous pouvez me contacter : Yann DROUGLAZET - yann.drouglazet@colas.com – 07 64 17 40 32

Comité de rédaction

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration ont contribué à l'élaboration et à la relecture de ce numéro du Bulletin. Le prochain numéro d'automne est prévu au plus tard pour :

- Novembre 2023

Vous souhaitez contacter le comité de rédaction, envoyez-nous un mail à contact@sag33.com



Etiquettes personnalisées

-15% pour les adhérents SAG
avec le code **SAG2023**

sur La Plateforme du Miel - <https://laplateformedumiel.fr>



SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE

2023

COTISATION SYNDICALE – ABONNEMENT REVUES - ASSURANCES

Nouvelle adhésion

Renouvellement



Nom : Prénom :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession :

J'accepte de recevoir les informations du SAG par email

J'accepte de recevoir la convocation pour l'AG par email

Professionnel

Pluriactif

Apiculteur de loisir

Nb Ruches :

NAPI :

SIRET :

Type de ruches :

ADHESION (obligatoire)

Total 1

Cotisation Syndicale SAG (participation FARA / UNAF) 21€ :

Contribution à la protection juridique par ruche : 0,30€ x ruches

Abonnement à la revue UNAF Abeilles & Fleurs 30€ :

ASSURANCES (au choix)

Total 2

FARA – Formule assurance multirisques : 0,94€ x Ruches/Ruchettes

OU

UNAF – Formule 1 : 0,08€ x Ruches ou Ruchettes

UNAF – Formule 2 : 0,44€ x Ruches et 0,29€ x Ruchettes

UNAF – Formule 3A : 1,42€ x Ruches et 0,88€ x Ruchettes

UNAF – Formule 3B : 2,31€ x Ruches et 1,60€ x Ruchettes

OPTIONS

Total 3

Eco-emballages : 0,07€ x Ruches / Ruchettes

Je souhaite recevoir les numéros du Bulletin du SAG par courrier 5€ :

Don au SAG :

À renvoyer à la trésorière du Syndicat :

par courrier : Mme Dominique BONIFACE, 11, ch. du moulin de Debat 33770 SALLES
ou de préférence par mail : adhésion@sag33.com

À : Le :

Signature

Total =

total 1+total 2+total 3



SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE 2023

COTISATION SYNDICALE – ABONNEMENT REVUES - ASSURANCES

Consignes de remplissage du formulaire d'adhésion

ADHESION (obligatoire)

- Cotisation Syndicale SAG** : La cotisation est obligatoire pour adhérer au Syndicat Apicole de Gironde. Elle permet aux bénévoles du Conseil d'Administration d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat. Elle finance l'adhésion du Syndicat à la FARA (Fédération Apicole de la Région Aquitaine), qui s'occupe du contrat d'assurance groupe Groupama. Elle finance également l'adhésion du Syndicat à l'UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française
- Contribution à la protection juridique** : Elle permet de contribuer au financement de l'assurance protection juridique de l'UNAF.
- Abonnement à la revue UNAF Abeilles & Fleurs** : Assure votre abonnement personnel durant l'année civile au magazine de l'UNAF. Cet abonnement est obligatoire pour pouvoir souscrire aux assurances de l'UNAF, mais il est dans tous les cas vivement conseillé !

Règlement par chèque :

à l'ordre du SAG en copie du présent formulaire complété et signé, envoyé à :
Mme Dominique BONIFACE
11 ch. Du Moulin de Debat, 33770 SALLES

De préférence par virement :

Titulaire : ASS SYNDICALE APICOLE GIRONDE
IBAN : FR76 1330 6002 7423 1256 2212 741
BIC : AGRIFRPP833
Votre Nom/Prénom dans le libellé du virement

ASSURANCES (au choix)

Vous êtes assuré(e) jusqu'au 31 décembre de chaque année. Au-delà de cette date, si vous n'avez pas réglé vos cotisations, vos ruches ne sont plus assurées par Groupama. Par ailleurs la FARA se réserve le droit de contrôler le nombre exact de ruches de chaque apiculteur et leur emplacement. Le nombre de ruches assurées doit être le même que celui déclaré auprès de la D.G.A.L. Plusieurs formules d'assurances sont proposées :

- **Soit par la FARA**, organisme dédié à la gestion d'un contrat groupe Groupama pour l'apiculture et en charge de la gestion des sinistres en cas de besoin. Ce contrat peut paraître plus cher que les formules 1 et 2 de l'UNAF, mais il offre des garanties sans franchise. Ce contrat est donc adapté pour les apiculteurs ne disposant pas de beaucoup de ruches. **Attestation fournie directement par Groupama**

- **Soit par l'UNAF** qui propose également des garanties au travers d'un autre contrat Groupama dont les premières formules sont plus accessibles, mais qui comporte toutes des franchises. **Attestation fournie par l'UNAF via le SAG**

Plus d'informations sur le site : <https://sag33.com/quelle-formule-dassurance-choisir-en-2023/>

OPTIONS

- L'option Eco-emballages** : permet de bénéficier du numéro IDU de l'UNAF en lieu et place d'une adhésion individuelle à CITEO ou autres Organisme (80€/an chez CITEO). Apposer les consignes de tri est désormais obligatoire.
- Ouvrage des 150 ans** : à l'occasion des 150 ans du SAG un livre broché de 162 pages a été édité. Il retrace l'histoire du SAG, mais également des pages de l'apiculture française, notamment le combat des mobilistes contre les fixistes. L'intégralité des fonds collectés va au fonctionnement du Syndicat.
- Dons** : Vous avez la possibilité de faire un don au SAG, et dans ce cas nous vous en remercions chaleureusement d'avance !

L'équipe du SAG